SOMMAIRE

Ordre du jour AGO/AGE		
Répartition du capital social et conseil d'administration		
Direction générale et commissaires aux comptes	4	
Rapport du conseil d'administration	5	
I. Production de l'exercice	7	
II. Activité commerciale	8	
III. Charges de l'exercice	9	
IV. Service de la dette	11	
V. Résultat financier et son affectation		
VI. perspectives	13	
Rapport général et spéciaux des commissaires aux comptes		
Etats financiers		
Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'A.G.O.		
Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'A.G.E.	20	

ORDRE DU JOUR A.G.O

- 1) Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010
- 2) Rapport général des commissaires aux comptes relatif à cet exercice.
- 3) Rapport des commissaires aux comptes conformément aux prescriptions des articles 438 à 448 et 432 suivant l'acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'Intérêts Economique.
- 4) Examen et approbation de ces rapports et états financiers.
- 5) Affectation du résultat.
- 6) Textes de résolutions

ORDRE DU JOUR A.G.E

- 1) Ratification du mandat des administrateurs
- 2) Cooptation d'un nouvel administrateur
- 3) Nomination du Président du Conseil d'Administration
- 4) Renouvellement du mandat des Administrateurs
- 5) Transfert du Siege
- 6) Textes de résolutions

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR)

Société anonyme au capital de 1500 000 FCFA

Siege social Jacqueville

B.P. 202 JACQUEVILLE

04 B.P. 973 ABIDJAN 04

Tel: 20 22 31 41 / fax: 20 33 36 36

Répartition du capital social

DEVACO = 70,44%

SAYEGH Hussein = 11,47%

SAYEGH Jamal = 04.82%

PRIVES Divers = 13,27%

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2010

Monsieur SAYEGH HUSEIN Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jamal Sayegh Administrateur

Monsieur Gabriel Yacé Administrateur

Monsieur Moctar Sow Administrateur

Monsieur Antoine Kouadio Administrateur

Monsieur Ahmed Abdallah Administrateur

La COLINA-VIE Administrateur

DIRECTION GENERALE

Président du Conseil Administration

M. Hussein SAYEGH

Directeur général

M. Mocktar Sow

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Epsilon International consulting Côte d'Ivoire (E.I.C.I)

II plateau, Rue J 86, face SOCOCE

BP 828 Cidex 03 Abidjan Riviera

Tel. (225) 22-42-88-20 / 22-42-88-21

Fax: (225) 22-42-88-99-/24

E-mail: eici@aviso.ci

AUREX CONSEIL

Résidence Angel, porte 2 - route du lycée technique, cocody

20 BP 1539 Abidjan 20

Tel / fax (225) 22 48 42 43

E-mail: aurex.co@aviso.ci

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECMBRE 2010

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux dispositions des statuts régissant notre société, nous vous réunissons ce jour en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter le rapport annuel à votre approbation ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Cher actionnaires,

Comme vous le savez, conformément aux textes de L'OHADA, toutes les sociétés anonymes sont tenues de tenir leur assemblée annuelle au plus tard le 30 juin de chaque année, disposition que notre entreprise à généralement respectée.

C'est ainsi que par requête en date du 25 Juillet 2011, nous avons sollicité et obtenu par ordonnance N°4000 du 16 Août 2011 la prorogation par le Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICOR au 30 Décembre 2011.

Cependant, les travaux de traitements des états financiers entrepris n'ont pu connaître leur aboutissement à cette date et ce, à cause de certaines contraintes liées à l'inventaire des stocks et des immobilisations, suite aux nombreuses destructions perpétrées sur les installations de Grand-Lahou et Jacqueville par les polulations riveraines.

Dans ces conditions l'Assemblée Générale ne pouvant se tenir nous avons à nouveau demandé une nouvelle prorogation fixée au 02 Février 2012 par ordonnance N°28 du 03 janvier 2012 signé du président du Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau au bas d'une requête à lui présentée le 19 Décembre 2011.

Les raisons sont que, depuis le 30 janvier 2009, les activités de votre société sont toujours paralysées par les riverains de nos sites agricoles de Grand Lahou et Jacqueville.

Malgré toutes les initiatives et démarches de votre Conseil d'Administration auprès des autorités, la situation demeure en l'état. La crise sociopolitique à également joué un rôle évident dans le report des dates de réunion.

Cher actionnaires,

Comme cela dure depuis plusieurs années, l'exercice 2010 s'est encore déroulé dans un environnement économique, social et politique assez difficile dû à l'attente plusieurs fois reportée des élections présidentielles en cote d'Ivoire et de l'hostilité des populations riveraines de nos sites qui continuent de réclamer les terres mises en valeur par l'Etat.

Votre société, pour se maintenir n'a travaillé qu'avec les sites de Boulay et Gliké (Tabou).

Nous parlerons dans le présent document successif de :

- I. La production de l'exercice
- II. Le chiffre d'affaires,
- III. Les charges de l'exercice,
- IV. Le service de la dette,
- V. Le résultat de l'exercice.

I. LA PRODUCTION DE L'EXERCE

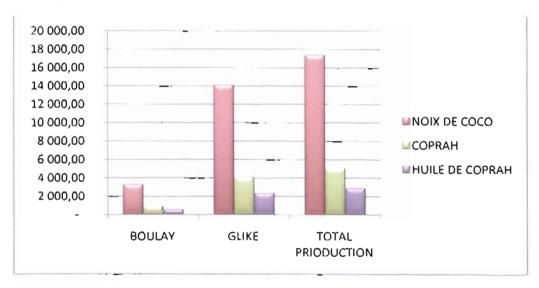
La production de l'exercice a porté uniquement sur les noix de coco et le coprah produit sur les sites de Gliké et de Boulay.

Ainsi, nous avons:

✓ Au niveau du coprah et des noix, la production qui se repartit comme suit:

SITES PRODUCTIONS	NOIX DE COCO	COPRAH	HUILE DE COPRAH	
BOULAY	3 289,31	953,90	553,26	
GLIKE	14 088,89	4 085,78	2 369,75	
TOTAL PRODUCTION	17 378,21	5 039,68	2 923,02	

Graphique des productions par SITE



II. L'ACTIVITE COMMERCIALE ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Chers actionnaires, cette année notre activité principale à été essentiellement la vente d'un stock d'huile de coprah.

N° ORDRE	NATURE DE VENTE	2010	2009	2008	
1	COCO RAPE	-	-	7 280 000	
2	HUILE DE COPRAH	RAH 1 155 785 626 327 654 687		3 042 496 710	
3	COPRAH	-	699 999 170	-	
4	NOIX DE COCO	-	112 196 415	127 100 820	
5	DIVERS (tourteaux)	399 580	3 202 000	43 946 568	
	TOTAL	1 156 185 206	1 143 052 272	3 220 824 098	

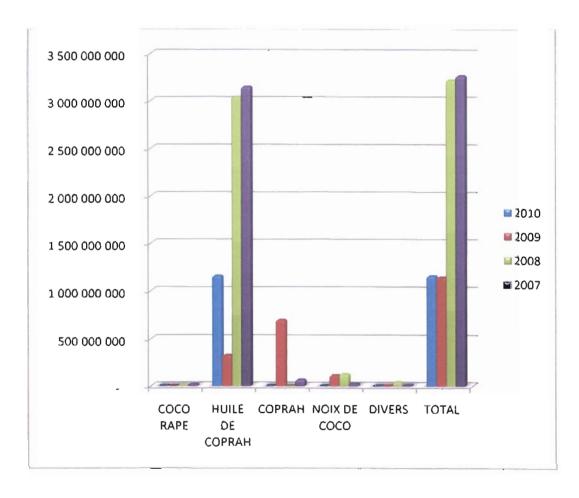


Tableau et histogramme évolutif du chiffre d'affaires

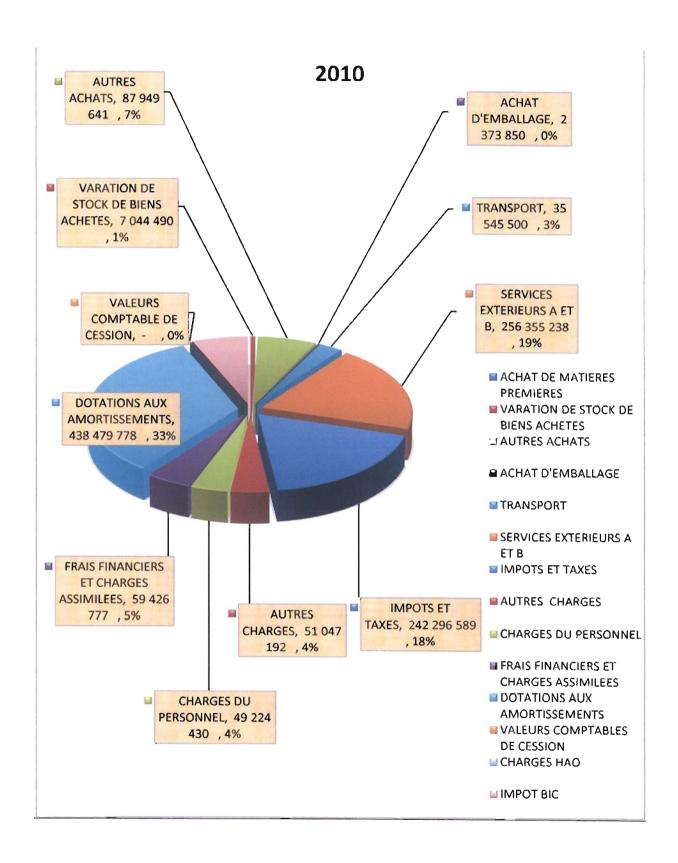
Le chiffre d'affaire de l'exercice s'élève en FCFA 1 156 185 206 de francs contre FCFA 1 143 052 272 en 2009, soit une croissance de 1,1489% (13 132 934 FCFA).

III. CHARGES DE L'EXERCICE

N° Compte	LIBELLES	2010	2009	2008
602	ACHAT DE MATIERES PREMIERES	-	19 237 955	898 193 197
603	VARATION DE STOCK DE BIENS ACHETES	7 044 490	-	
604/605	AUTRES ACHATS	87 949 641	101 686 096	488 311 670
608	ACHAT D'EMBALLAGE	2 373 850	-	
61	TRANSPORT	35 545 500	5 202 792	350 125 997
62/63	SERVICES EXTERIEURS A ET B	256 355 238	318 741 038	220 416 796
64	IMPOTS ET TAXES	242 296 589	62 726 518	73 100 361
65	AUTRES CHARGES	51 047 192	1 647 622 640	107 572 726
66	CHARGES DU PERSONNEL	49 224 430	219 762 620	380 036 928
67	FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES	59 426 777	67 441 027	138 218 903
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	438 479 778	526 846 948	608 448 522
812	VALEURS COMPTABLES DE CESSION	-	28 519 353	44 424 501
83	CHARGES HAO	-	.233 334	44 272 993
89	IMPOT BIC	83 591 000	57 520 750	71 291 250
	TOTAL DES CHARGES	1 313 334 485	3 055 541 071	3 424 413 844

TAUX DE REGRESSION DES CHARGES 2010

Diagramme d'évolution des charges



Nous constatons avec vous que le chiffre d'affaires a augmenté de 1,1489% tandis que les charges ont baissé de 43%.

IV. <u>LE SERVICE DE LA DETTE</u>

La dette de la société est constituée de :

Premièrement la catégorie de la dette financière

✓ les Dettes à long terme dites dettes financières qui s'élèvent à 607 804 700 FCFA, composées essentiellement de la dette AFRIC INDUSTRY qui se cumule en intérêts à payer pour un montant total de 605 000 000 FCFA et du solde de l'emprunt Crédit Bail de 2 804 700 FCFA.

Deuxièmement la catégorie de la dette à court terme

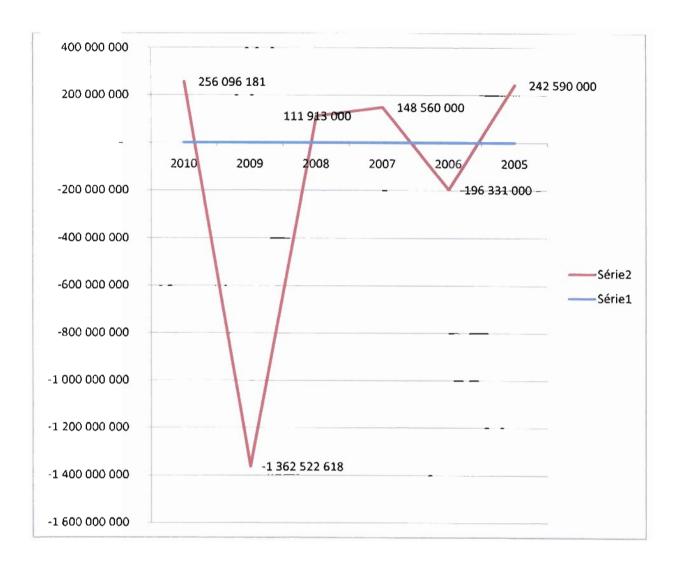
✓ Les Dettes à court termes s'élèvent à : 1 570 343 627 FCFA et sont composées de dettes fiscales 780 024 156 FCFA, de dettes sociales : 665 273 798 FCFA, de Compte Courant Afric Industrie : 122 192 349 FCFA et des dettes Safca bail de 2 853 324 FCFA.

V. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice ainsi clos au 31 décembre 2010 s'est soldé par un bénéfice de FCFA 256 096 181 contre une perte nette en 2009 en FCFA 1 362 522 618.

L'analyse du résultat net de 2005 à 2010 nous donne le graphique de la courbe évolutive suivante :

	EVOLUTION DES RESULTATS / EXERCICE					
2010 2009 2008 2007 2006					2005	
RESULTATS	256 096 181	-1 362 522 618	111 913 000	148 560 000	- 196 331 000	242 590 000



AFFECTATION DU RESULTAT

Chers actionnaires, l'exercice clos de FCFA au décembre 2010 s'est soldé par un profit de FCFA 256 096 181 FCFA que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

VI - PERSPECTIVES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'année 2010 est une année charnière pour la SICOR. Les activités ont été maintenues au strict minimum compte tenue des capacités disponibles et des superficies réellement exploitables. Comme nous l'avons souligné par le passé, il est nécessaire de reprendre les activités globales de la société sur l'ensemble de ses sites.

Nous nous situons aujourd'hui dans de meilleures perspectives pour assurer une reprise progressive de nos activités sur nos différents sites. Cela nécessitera des investissements importants vu les dégâts causés par le passé et l'état de délabrement avancé des sites occupés et régulièrement pillés les trois dernières années.

Nous sommes donc engagés dans un processus de redressement de la société avec la préparation d'un plan de relance qui sera adossé à un nouveau business plan. Il est actuellement urgent de renflouer durablement la société. Comme nous l'avions souligné dans le passé, devant une telle situation, les actionnaires majoritaires avaient fait le nécessaire pour permettre à la SICOR d'exister. La décision de réalisation d'une Offre Publique de Retrait (OPR) ayant été retenue lors de la dernière Assemblée, cette action sera menée dans les semaines à venir dans le strict respect des textes tout en garantissant une prise en considération des positions des petits porteurs.

Dans les perspectives d'avenir, et dans un avenir immédiat, après avis favorable du Conseil d'Administration, nous proposons de réaliser les actions suivantes :

- Finaliser, dans un délai raisonnable, l'Offre Publique de Retrait (OPR) de la BRVM pour la SICOR. Les modalités de mise en œuvre de l'OPR seront discutées avec toutes les parties concernées afin de protéger les intérêts de chacun;
- Remettre en place la structure administrative de la société pour en assurer un fonctionnement plus soutenu.
- Réaliser une étude de redressement et de relance de la société pour les années à venir.

Nous sommes convaincus que nous pourrons redonner une nouvelle dimension à la SICOR dans les années à venir et en faire une société rentable.

Nous vous remercions pour votre attention et nous nous soumettons à vos questions et interrogations avant de laisser la place au vote des résolutions.

RAPPORT GENERAL ET SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



1cl 22 42 88 20 22 12 88 21 22 42 88 3 E mail: eicit/aviso,ci Fax 22 42 41 11

Aurex Conseil

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Tčl./Fay : 22 – 43 – 18 – 36 E.mail : aurex_conseil *a* yaboo.fr

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

CE DOCUMENT COMPREND 15 PAGES

II Plateaux, Rue J 47 : BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera Fel. : 22-42-88-2σ : 22-42-41-11 / 22-42-88-23 (08 43 03 88 - Fax : ΣΣ-4Σ-88-24 E.mail : cici α aviso.ci = RCCM n° CL - ABJ = 06 M.O - 4260 = CC n° 06 910 62 (

Abidjan, Cocody-Riviera Golf, Immeuble WEDGE, 2' étage, Porte 705

Tél.: 22-43-18-36 Fax: 22-43-18-48 E.mail: aurex_conseil a yahao.fr

SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon 04 B.P. 973 ABIDJAN 04

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), établis en francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les comptes appellent de notre part les réserves suivantes :

1. Insuffisance du contrôle interne

Les travaux effectués ont révélé pour notre part une insuffisance dans le fonctionnement du contrôle interne. Les problèmes de fonctionnement vécus dans la société, notamment de nombreux déplacements du siège (Yopougon, Vridi, Plateau, Jacqueville, etc) ont conduit à désorganiser le fonctionnement normal du contrôle interne. L'insuffisance de contrôle interne se caractérise par la non exhaustivité des charges et des produits comptabilisés et par l'absence de documents probants. Au vu des explications obtenues sur le fonctionnement du circuit de

production de l'huile de coprah, nous ne sommes pas à mesure de conclure que le système en place dans l'entreprise permette d'assurer un enregistrement exhaustif des opérations. L'absence de certains éléments ne nous a pas permis de chiffrer l'incidence de cette limitation à l'étendue de nos contrôles.

2. Organisation comptable

La comptabilité de la société ivoirienne de coco Râpé (SICOR) est tenue selon les normes exigées par le SYSCOHADA. Cependant, il existe des risques liés à l'existence des immobilisations.

3. Immobilisations

Depuis l'exercice 2008, la SICOR a été l'objet d'attaque et de destruction de biens. Une provision pour dépréciation d'actif immobilisé de FCFA 100 000 000 avait été constatée dans les comptes. Sur l'exercice 2009, une reprise de cette provision avait été constatée dans les comptes, sans toutefois, constater la sortie définitive des immobilisations détruites ou volées. Par ailleurs, nous avons demandé et sans résultat le rapport définitif d'expertise et l'inventaire physique des immobilisations. Cette situation ne nous permet pas par conséquent de nous prononcer sur la réalité des immobilisations inscrites à l'actif et qui s'élèvent à FCFA 11 999 745 369.

Par ailleurs, en 2009, la société avait procédé à une réévaluation des plantations agricoles. Cette réévaluation avait occasionné une augmentation de la valeur des plantations de FCFA 770 762 669. Le rapport d'expertise et les conditions relatifs à cette réévaluation ne nous ont jamais été produits. Aussi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces plantations.

4. Situation des banques et des caisses

Les travaux effectués ont révélé l'absence d'états de rapprochement bancaires et d'inventaire physique des espèces au 31 décembre 2010.

Les comptes banques et caisses mises en cause sont les suivants :

BIAO ATD	2 012 722
BIAO COMMERCE	-344 683 Créditeur
SGBCI	-6 062 180 Créditeur
CAISSE SIEGE	527 191
CAISSE CEA GLIKE	664 801
	-3 202 149

Par ailleurs, le compte 58510000 « Virements de fonds banques » est débiteur de 2 420 100 et la pièce justificative BQ9-86 n'a pas été mise à notre disposition. Aucune information portant sur le dénouement de cette opération ne nous a été communiquée. Nous ne pouvons donc valider le solde de ce compte. Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives au fonctionnement des comptes du droit comptable OHADA, le compte en cause aurait dû être soldé en fin d'exercice.

5. Absence de circularisation

Compte tenu de la situation socio-politique qui prévalait, nous n'avons pas pu circulariser les tiers avec qui la SICOR est en relation d'affaires. Il s'agit des clients, des fournisseurs, des banques, des avocats et conseil, etc.

Sous ces réserves, nous certifions que les états financiers annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables dans les états de l'OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant:

Conformément à l'article 849 et suivants de l'acte uniforme OHADA, les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données. Cette obligation n'a pas été respectée par votre société.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2012

Les commissaires aux comptes :

E.I.C.I. Aka HOBA

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL

André N'guessan ZOUKOL

Expert Comptable Diplôm

SICOR / RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / EXERCICE 2010



Aurex Conseil

Loudern frame course in an i

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

(Article 438 et suivants de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

f many a martine connectific a software.

SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon 04 B.P.973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 et suivant de l'acte uniforme OHADA, relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'acte uniforme OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Avec AFRIC INDUSTRY LOME

Administrateur concerné

Monsieur SAYEGH JAMAL, Administrateur de votre société

Nature et objet

Convention de prêt

Modalité et effets

SICOR a obtenu de la société AFRIC INDUSTRY LOME trois prêts d'un montant de FCFA 550 000 000, en vue de permettre à celle-ci de soutenir sa trésorerie.

Les dates de prise d'effets et les modalités de remboursements sont consignées dans le tableau cidessous.

Ordre	Date de convention	Montant	Durée
1	30/05/2007	150.000.000	2 mois
2	11/06/2007	200.000.000	2 mois
3	14/11/2007	200.000.000	3 mois
	TOTAL:	550.000.000	

Les conventions prévoient une rémunération au taux de 10% du montant des sommes avancées.

Le montant des intérêts inscrits dans les comptes s'élève à FCFA 55 000 000.

Conformément à la loi, il appartient à votre assemblée de se prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2012

Les commissaires aux comptes :

<u>E.I.C.I.</u> Aka HOBA

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

20 8P 1580 810 IAN 20

17 43 18 48



Aurex Conseil

20 BP 1539 ABIDJAN 20

Tél./Fax : 22 – 48 – 42 – 43 E mail : aurex.co@aviso.ci

Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR)

04 BP 973 ABIDJAN 04

MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE AUX CINQ (5) DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALARIES LES MIEUX REMUNERES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

(Article 525 de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

Il Plateaux, Rue J 47; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera

Abidjan, Cocody-Riviera Golf, Immeuble WEDGE, 2º étage, Porte 705

Tél : 22-43-18-36 Fax : 22-43-18-48

E mail durge on day ico o

Société Ivoirienne de Coco Râpé

SICOR

04 BP 973 ABIDJAN 04

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration

Nous soussignés Aka HOBA et André N'GUESSAN ZOUKOU, commissaires aux comptes de la société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), société anonyme dont le siège social est à Abidjan, Zone industrielle de Yopougon, 04 BP 973 Abidjan 04.

Certifie qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant global des rémunérations versées aux 5 dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés s'élève au montant suivant en FCFA 22 082 632 (Vingt deux millions quatre vingt deux mille six cent trente deux francs).

Rémunérations

22 082 632

Avantages

22 082 632

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2012

Les commissaires aux comptes :

E.I.C.I. Aka HOBA

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

20 DP 1533 ABIDIAN 21

22 43 18 48



Aurex Conseil

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Fél. Fax : 22 - 43 - 18 - 36 E.mail : aurey_conseil a vaboo.fr

04 BP 973 ABIDJAN 04

Société Ivoirienne de Coco Râpé

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXECPTIONNELLES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

7-47-88-70 77-47-41-11 72-4 88-23 08 4 8 08 8 8 Fix 17-47-88-74

Abidjan, Cocody-Riviera Golf, Immemble WEDGE, 2' étage, Porte 705

Tél. : 22-43-18-36 Fax : 22-43-18-48 E.mail : aurex_conseil # yahoo.fr

Société Ivoirienne de Coco Râpé - SICOR

04 BP 973 ABIDJAN 04

Aux actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2012

Les commissaires aux comptes :

E.I.C.J. Aka HOBA

Expert Comptable Diplômé

AUREX CONSEIL André N'guessan ZOUKOU

Expert Comptable Diplômé

13 18 36

ETATS FINANCIERS 2010

Bilan au 31 décembre 2010

Compte des Résultats au 31 décembre 2010

Tableau Financier des Ressources Et Emplois (TAFIR) 2010

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 1/4

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Réf.	ACTIF		Exercice N		Ex. N-1
Rei.	ACTIF	Brut	Amort/Prov	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISÉ (1)				
АА	Charges immobilisées				
AX	Frais d'établissement			_	
AY	Charges à répartir			_	
AC	Primes de remboursement		西南州		
	des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles				
AÈ	Frais de recherche et de développement				
AF	Brevets, licences, logiciels	400 000	400 000		
AG	Fonds commercial				
AH	Autres immobilisations incorporelles	_			
Al	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains	25 899 625		25 899 625	25 899 625
AK	Bâtiments	<u>2 430 541 185</u>	2 096 825 316	333 715 869	444 607 090
AL	Installations et agencements	283 055 914	224 241 316	58 814 598	70 436 560
MA	Matériel	8 577 19 <u>8</u> 588	6 608 642 204	1 968 556 384	2 229 524 733
AN	Matériel de transport	683 050 057	660 686 709	22 363 348	77 361 594
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	_			·
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation		ı		
AS	Autres immobilisations financières	117 549 532	<u> </u>	117_549_532	117 549 532
AW	(1) dont H.A.O. : Brut Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 117 694 901	9 590 795 545	2 526 899 356	2 965 379 134

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 2/4

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

D44	ACTIF		Exercice N		Ex. N-1
Réf.	ACTIF	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
AZ	Report total Actif immobilisé	12 117 694 901	9 590 795 545	2 526 899 356	2 965 379 134
	ACTIF CIRCULANT				
ВА	Actif circulant H.A.O.		-		
ВВ	Stocks				
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres				7.044.400
BE	approvisionnements En-cours		_		7 044 490
BF	Produits fabriqués			-	6 153 300
BG	Créances et emplois assimilés				
8H	Fournisseurs, avances versées				
ВІ	Clients	565 453 850		565 453 850	92 765 853
BJ	Autres créances	99 012 279		99 012 279	100 447 796
вк	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	664 466 129		664 466 129	206 411 439
	TRÉSORERIE-ACTIF				
200	Titros do placement				
BQ BR	Titres de placement Valeurs à encaisser				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	5 747 589		5 747 589	37 030 795
вт	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	5 747 589		5 747 589	37 030 795
BU	Écart de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)				
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 787 908 619	9 590 795 545	3 197 113 074	3 208 821 368

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 3/4

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel: SICOR

Adresse: RUE DES PETROLIER 04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8 0 0 1 7 4 6 J Exercice clos le : 31/12/2010 Durée (en mois) : 12

			Exercice
Réf.	PASSIF	Exercice	
	(avant répartition)	N	N-1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES		
CA	Capital Capital	1 500 000 000	1 500 000 000
СВ	Actionnaires capital non appelé -	_	
СС	Primes et réserves Primes et réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE	Ecarts de réévaluation	770 762 669	770 762 669
CF	Réserves indisponibles	282 153 803	282 153 803
CG	Réserves libres	348 996 972	348 996 972
СН	Report à nouveau + ou -	-2 476 680 188	-1 114 157 570
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	256 096 181	-1 362 522 618
CK CL CM	Autres capitaux propres Subventions d'investissement Provísions réglementées et fonds assimilés		_
СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	681 329 437	425 233 256
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)		
DA	Emprunts		
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	2 804 700	32 967 228
DC	Dettes financières diverses	605 000 000	550 000 000
DD	Provisions financières pour risques et charges	330 844 284	698 590 180
DE	(1) dont H.A.O. :		
DF	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	938 648 984	1 281 557 408
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	1 619 978 421	1 706 790 664

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 4/4

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel: SICOR

Adresse: RUE DES PETROLIER 04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8 0 0 1 7 4 6 J Exercice clos le : 31/12/2010 Durée (en mois) : 12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N-1
DG	Report Total Ressources stables	1 619 978 421	1 706 790 664
	PASSIF CIRCULANT PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		
DI	Clients, avances reçues		
DJ	Fournisseurs d'exploitation		194 331 061
DK	Dettes fiscales	780 024 156	478 414 690
DL	Dettes sociales	665 273 798	<u>682 0</u> 50 <u>370</u>
DM	Autres dettes	125 045 673	122 192 349
DN	Rísques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	1 570 343 627	1 476 988 470
	TRESORERIE-PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		•
DS	Banques, découverts	6 791 026	25 042 234
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)	6 791 026	25 042 234
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)		
DZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 197 113 074	3 208 821 368

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL PAGE 1/4

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

		Sigle usuel :	SICOR	_
Adresse:	RUE DES PETROLIER	04 BP 973 ABIDJAN 04		
N° d'identification fiscale	8001746 J Exercice	e clos le : 31/12/2010	Durée (en mois) :	12

Réf.	CHARGES (1re partie)	Exercice N	Exercice N -1
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises		
RB	- Variation de stocks (+ ou -)		
	(Marge brule sur marchandises voir TB)		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		19 237 955
RD	- Variation de stocks (+ ou -)		- -
	(Marge brute sur matières voir TG)		
RE	Autres achats	90 323 491	101 686 096
RH	- Variation de stocks (+ ou -)	7 044 490	-7 044 490
RI	Transports	35 545 500	5 202 792
RJ	Services extérieurs	256 355 238	318 741 038
RK [Impôts et taxes	242 296 589	62 726 518
RL	Autres charges	51 047 192	1 647 622 649
	(Valeur ajoutée voir TN)		
RP	Charges de personnel (1)	49 224 430	219 762 620
	(1) dont personnel extérieur		
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		_
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	438 479 778	526 846 948
RW	Total des charges d'exploitation	1 170 316 708	2 894 782 126
	(Résultat d'exploitation voir TX)		

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL PAGE 2/4

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

		usuel: SICOR	
Adres		2/2010 Durée (en mois) :	12
Réf.	PRODUITS (1re partie)	Exercice N	Exercice N -1
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises		
ТВ	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES		
тс	Ventes de produits fabriqués	1 156 185 206	1 139 850 272
TD	Travaux, services vendus		
TE TF	Production stockée (ou déstockage) Production immobilisée	(+ ou -) <u>6 153 300</u>	-278 346 700
TG	1 150 031 906 842	2 265 617	
ТН	Produits accessoires	4 414 000	3 202 000
	CHIFFRES D'AFFAIRES(1) (TA + TC + TD+ TH) 1 160 599 206 1 143	3 052 272	
тк	Subventions d'exploitation		
TL	Autres produits	8 602 335	525 371 659
TN	VALEUR AJOUTÉE 480 435 741 -758	3 095 327	
TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION 431 211 311 -977	7 857 947	
TS	Reprises de provisions	367 745 896	112 890 584
тт		38 636 529	
TW	Total des produits d'exploitation	1 569 430 666	1 502 967 815
тх	RÉSULTAT D'EXPLOITATION 399 113 958 -1 39 Bénéfice (+) ; Perte (-)	1 814 311	

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL PAGE 3/4

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Réf.	CHARGES (2e partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report Total des charges d'exploitation	1 170 316 708	2 894 782 126
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
SA	Frais financiers	59 426 777	67 280 067
sc	Pertes de change		1 655 960
SD	Dotations aux amortissements et provisions		
SF	Total des charges financières	59 426 777	68 936 027
	(Résultat financier voir UG)		
SH	Total des charges des activités ordinaires	1 229 743 485	2 963 718 153
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)		
	HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)		
sĸ	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		28 519 353
SL	Charges H.A.O.		2 333 334
SM	Dotations H.A.O.		
so	Total des charges H.A.O.		30 852 687
	(Résultat H.A.O. voir UP)		
sQ	Participations des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat	83 591 000	57 520 750
SS	Total participation et impôts	83 591 000	57 520 750
ST	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	1 313 334 485	3 052 091 590
	(Résultat net voir UZ)		

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

	nination sociale de l'eni		1 E IVOIRIENNE DE COCO R	Sigle usuel :	SICOR	_
Adress		RUE DES PETROLIER	04 BP 973 ABIDJAN 04			
N. Q,IQ	entification fiscale:	8 0 0 1 7 4 6 J	Exercice clos le	31/12/2010	Durée (en mois) :	12
Réf.		PRODUITS	S (2e partie)		Exercice N	Exercice N - 1
TW		F	Report Total des produits d'	exploitation	1 569 430 668	1 502 967 815
	ACTIVITÉ FINAI					
UA	Revenus financie					7 059 089
บต	Gains de change					18 650 391
UD	Reprises de prov Transferts de cha					79 356 535
UF	Total des produ	its financiers Total	des produits financiers			105 066 015
UG	RÉSULTAT	FINANCIER (+	ou -) -59 426 77	7 36 129 988	3	
UH	Total des produ	uits des activités ordin	aires		1 569 430 666	1 608 033 830
UI		·	ou -) 339 687 18	1 -1 355 684 323	3.	
UJ	(1) dant impôt correspondant	ÉS ORDINAIRES (H.A.	n/a D.)			
UK		sions d'immobilisations				48 500 000
UL	Produits H.A.O. Reprises H.A.O.					33 035 142
UN	Transferts de ch				_	
uo	Total des produ	uits H.A.O.				81 535 142
ŲΡ	RÉ	ÉSULTAT H.A.O. (-	r ou -)	50 682 455	5	
UT	TOTAL GÉNÉR	AL DES PRODUITS			1 569 430 666	1 689 568 972
UZ		RÉSUL Bénéfice (+)	TAT NET 256 096 18	1 -1 362 522 616	3	

Dénomination sociale de l'é	SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE					
				Sigle usuel :	SICOR	
Adresse :	RUE DES PETROLIE					
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le .	31/12/2010	Durée (en n	nols):	12
1re PAR	RTIE : DÉTERMINA	TION DES SOL	DES FINA	NCIERS DE L'E	XERCICE	N
■ CAPACIT	E D'AUTOFINAN	CEMENT GLO	BALE (C.	A.F.G.)		
	CAFG = EBE			·		
	- Cha	arges décaissable	es restante	S) à l'exclusion d	es cessions	
		oduits encaissabl		,	bilisé	
			E.8	i.E.		431 211 311
(SA) Frais financiers	;	59 426 777	(TT) Tra	nsferts de charges	5	
				kploitation		38 636 529
(SC) Pertes de chan	•		, ,	enus financiers	1.	
(SL) Charges H.A.O).	_		nsferts de charges	3	
				ncières]	
(SQ) Participations				ns de change	-	
(SR) Impôt sur le rés	sultat	83 591 000	1 '	duits H.A.O.	,	
				nsferts de charges	5	
			H./	A.O.	-	
	Total (I)	143 017 777		Тс	otal (II)	469 847 840
	CAFG : To	tal (II) - Total (I)	=	326 830 063 XA	(N-1):	-1 047 903 436
■ AUTOFIN	IANCEMENT (A.F	.)				
AF = CAFG - Di	istributions de dividend	les dans l'exercice	(1)			
AF	=326 830 063 -		=	326 830 063 XB	(N-1):	-1 047 903 436
■ VARIATIO	ON DU BESOIN DE	E FINANCEME	NT D'EX	PLOITATION (3.F.E.)	
Var. B.F.E. = Va	er. Stocks (2) + Var. Cre	éances (2) + Var. (Dettes circul	antes (2)		
				Emplois	R	essources
Varla	tion des stocks : N	- (N - 1)		augmentation (+)	dir	ninution (-)

Variation des stocks : N - (N - 1)	augmentation (+)	diminution (-)	
(BC) Marchandises		U	
(BD) Matières premières		-7 044 490	
(BE) En-cours		u	
(BF) Produits fabriqués		-6 153 300	
(A) Variation globale nette des stocks		ou	

⁽¹⁾ Dividendes mis en palement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

⁽²⁾ A l'exclusion des éléments H.A.O.

Dénomination sociale de l'é	entreprise :	SOCIETE IVOIRIENNE DE	COCO	RAPE		
				Sigle usuel	SIC	0 R
Adresse:	RUE DES PETRO			5 1 1		
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le ; 31/12	22010	Durée (e	n mois) :	12
Variation des	créances : N - (N	- 1)		Emplois		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, a	avances versées				ou _	
(BI) Clients				472 687 997	ou	
(BJ) Autres créance	s				_ ou _	-1 435 51
(BU) Ecarts de conv	ersion - Actif (1)				ou _	
(B) Variation glob	ale nette des cré	ances		471 252 480	ou	
Variation des	dettes circulante	es : N - (N - 1)		Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avance	es reçues				ou	
(DJ) Fournisseurs d	exploitation		-	-194 331 061	ou	
(DK) Dettes fiscales					ou _	301 609 466
(DL) Dettes sociales	5			-16 776 572	ou _	
(DM) Autres dettes					ou	2 853 324
(DN) Risques provis	ionnés				ou	
(DU) Ecarts de conv	ersion - Passif (1)			OU	
(C) Variation glob	pale nette					
des dettes cir	culantes		_		ou	93 355 15
			TO SEA			
VARIATION DU B.F	- 141 . (5)	(C)	XC		loul	

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

		N	N - 1
Excédent brut d'exploitation		431 211 311	-977 857 947
- Variation du 8 F.E. (- si emplois ; + si ressources) - Production immobilisée	(- ou +)	-364 699 533	1 092 169 842
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	XD	66 511 778	114 311 895

⁽¹⁾ En cours d'adoption.

2e PARTIE: TABLEAU

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

טוס יא	entification fiscale: 8 0 0 1 7 4 6 3 Exercice clos le ;	31/12/2010	Duree (en mois) :	12
Réf.		Exer	cice N	Exercice N-1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	_		
FB	Croissance interne Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles			39 388 092
FD	Croissance externe Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		_	
FF	INVESTISSEMENT TOTAL			39 388 092
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	364 699 533	3	1 092 169 842
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	364 699 533	3	1 131 557 934
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)	,,,		
۴J	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS(1)	30 162 528		-120 305 463
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII]	
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	394 862 061		1 011 252 471
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	394 862 06		1 011 252 471

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel: SICOR

N° d'identification fiscale :

RUE DES PETROLIER

04 BP 973 ABIDJAN 04 8 0 0 1 7 4 6 J Exercice clos le : 31/12/2010

Durée (en mois) :

12

(suite)

Réf.		Exerc	ice N	Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)		326 830 063	-1 047 903 436
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			·
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
ΕN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital			
	(y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) remboursements anticipés inscrits séparément		55 000 000	
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		381 830 063	
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		381 830 063	-1 047 903 436
		_394 862 061	381 830 063	
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	13 031 998		-36 650 965
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FŰ	à la clôture de l'exercice + ou1 043 437			11 988 561
F۷	à l'ouverture de l'exercice + ou - 11 988 561	-		48 639 526
FW	Variation Trésorerle : (+ si Emploi : - si Ressources) -13 031 998		13 031 998	-36 650 965
	Contrôle . D = VIII avec signe opposé			
	DAVIAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses de	es bilans N et N - 1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d	(.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)	ou	351 667 535
Variation du B.F. global (B.F.G.)	: BFG (N) - BFG (N - 1)	<u>364</u> 699 533_ ou	
Variation de la trésorerie (T)	: T (N) - T (N - 1)	ou	13 031 998
	TOTAL	364 699 533 =	364 699 533

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'A.G.O.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2012

PREMIERE RESOLUTION: APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale des actionnaires , après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société ainsi que sur l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé, les approuve dans toutes les parties.

Cette résolution mise aux voix est adopté à

<u>DEUXIEME RESOLUTION</u>: APPROBATION DU RAPPORT GENERAL ET DES RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 et la lecture de leur rapport spécial présenté sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, ainsi que leur rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles versées aux membres du Conseil d'Administration visées à l'article 432 dudit acte, les approuve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION: APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale des actionnaires, approuve les comptes de l'exercice 2010 qui se solde par un bénéfice de 256 096 181 CFCFA qu'elle décide de reporter.

- Bénéfice = + 256 096 181 FCFA.
- Report à nouveau antérieur = 2 476 680 188 FCFA.
- Report à nouveau après affectation = 2 220 584 007 FCFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS ET DECHARGE AUX COMMISSIARES AUX COMPTES
L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat et décharge aux commissaires aux comptes pour l'exercice écoulé.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
<u>CINQUIEME RESOLUTION</u> : FIXATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
L'Assemblée Générale des actionnaires fixe a 8.000.000 FCFA hors taxes le montant global annuel des honoraires des Commissaires aux Comptes (4.000.000 FCFA chacun).
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS
L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2010.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
SEPTIEME RESOLUTION: FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS
L'Assemblée Générale des actionnaires fixe à 2.000.000 FCFA net le montant global annuel des indemnités de fonction de chaque administrateur quelque soit le nombre de réunions du Conseil d'Administration.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS
L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou autres qu'il y aura lieu.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'A.G.E.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2012

PREMIERE RESOLUTION: RATIFICATION DU RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS.

Sur proposition du Conseil d'Administration du 20 Janvier 2012, suite à la constatation de la fin du mandat des administrateurs, L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ratifie le mandat des administrateurs ci-après pour une période de **trois (03) ans** a compté du 20/01/2012 :

Messieurs:

•	Gabriel YACE	Administrateur
•	Mocktar SOW	Administrateur
•	Hussein SAYEGH	Administrateur
•	Antoine KOUADIO	Administrateur
•	Jamal SAYEGH	Administrateur
•	Ahmed ABDALLAH	Administrateur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION: RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Suite à la démission de **COLINA-VIE** notifiée au Conseil d'Administration du 20 Janvier 2012 et après avoir pris acte, le Conseil a proposé la cooptation pour un mandat de trois (3) ans en qualité d'administrateur Monsieur **Guy M'BENGUE**. Qu'il propose sa ratification à l'Assemblée Générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION: RATIFICATION DE LA NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition du Conseil d'Administration en date du 20/01/2012 qui a pris acte de la démission de Monsieur Hussein SAYEGH de son poste de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Guy M'BENGUE a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à		
QUATRIEME RESOLUTION: RATIFICATION DU RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.		
Sur proposition du Conseil d'Administration en date du 20/01/2012, le mandat des Cabinets EICI (Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire) et AUREX CONSEIL, a été renouvelé pour une période de trois (3) ans renouvelable éventuellement.		
Cette résolution mise aux voix est adoptée à		
<u>CINQUIEME RESOLUTION</u> : TRANSFERT DU SIEGE.		
Pour des raisons de fonctionnalité, et sur proposition du Conseil d'Administration du 20/01/2012, le siège de la SICOR est transféré de L'IMMEUBLE PECI VRIDI au PLATEAU Angle de l'avenue Chardy et du boulevard lagunaire à IMMEUBLE ARC-EN-CIEL au 3 ^{lème} Etage.		
Cette résolution mise aux voix est adoptée à		
SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS		
L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès —verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou autres qu'il y aura lieu.		
Cette résolution mise aux voix est adoptée à		





NOTRE COCO S'EXPORTE!

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE Exercice 2010 de la (Société Ivoirienne de Coco Rapée)